

LA COLLABORATION INTERSECTORIELLE UNE PERSPECTIVE DES PERSONNES JUDICIARISÉES

Marie Drolet-Noël, candidate à la maîtrise en psychoéducation, Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR)

Directrices de mémoire:

- **Natacha Brunelle**, chercheuse au Département de psychoéducation et travail social (UQTR) et membre du (RÉ)SO, RISQ, IUD et du CICC
- **Sylvie Hamel**, chercheuse au Département de psychoéducation et travail social (UQTR) et membre du (RÉ)SO et du CICC

Mise en contexte

- **Personne judiciairisée (PJ)** : personne ayant eu des démêlés avec le système de justice (police, avocat...) et/ou correctionnel (ag. probation...).
- **Désistement du crime** : processus ± long², la PJ passe par **différentes étapes** (comportementale, identitaire et sociale)⁴ + Plusieurs acteurs peuvent influencer sa trajectoire de (ré)intégration, dont les **intervenants**.¹
- Offres de **services divisées en secteurs** (ex: dépendance, santé mentale, itinérance, hébergement, etc.)⁵
- PJ : **besoins complexes**.³
- Travail en **collaboration recommandé** auprès des PJ.³
- Qu'en pensent les principaux concernés ? Les **PJ : informateurs clés**; selon eux, quels effets la collaboration intersectorielle a sur leur parcours ?

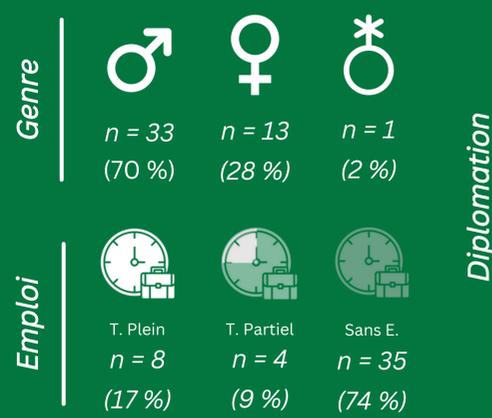
Objectif

- L'objectif est de **documenter les points de vue des personnes judiciairisées** âgées de 16 à 35 ans concernant **la collaboration entre leurs intervenants**.

Méthode

- Mémoire qui s'intègre dans le programme-partenariat **(RÉ)SO 16-35** portant, entre autres, sur le **processus de (ré)intégration sociocommunautaire**. 3 grandes régions du Québec : QC, MTL, et MCQ.
- **Devis qualitatif / entretiens semi-dirigés** avec PJ portant entre autres sur la **collaboration perçue**.
- **Analyse thématique**.

Participants n = 47



Impacts + de la collaboration

- Peut être perçue comme une pratique utile
- Peut permettre de gagner du temps
- Peut faciliter les transitions d'un service à l'autre
- Peut permettre de se sentir soutenu

« Faque c'est sûr que ça l'a facilité toutes les choses pour moi dans le sens qu'ils avaient déjà mon dossier, c'était eux qui faisaient les... ben certains arrangements... des fois, c'est moi qui fallait qui appelle... mais tsé, j'avais juste à donner mon nom pis après... tsé toute était déjà dans le système là. Faque tsé c'est sûr que ça facilitait la chose » **Béatrice, 31 ans**

Impacts - de l'absence de collaboration

- Peut compliquer le processus de (ré)intégration
- Peut nécessiter de se répéter souvent

« Tsé l'avocat il a même pas appelé là genre là pour savoir s'il y aurait de la place. Il était marqué (sur l'ordonnance) soit à [organisme besoins de base] soit à [organisme comportement] pis pour me faire dire qu'il y avait pas de place pour moi non plus pis qu'il était pas question... Faque j'ai remarqué jusqu'à [organisme besoins de base], ils voulaient pas me laisser rentrer » **Adrien, 33 ans**

Résultats



Impacts - de la collaboration

- Peut générer une peur des préjudices
- Peut générer des préjugés à l'endroit des PJ
- Peut générer une méfiance envers les intervenants qui ne respectent pas la confidentialité

« Ben exemple c'est sûr que si je parle à la personne de [Organisme en dépendance] que je brise mes conditions, ben qu'elle aille pas dire à mon agente de probation que je brise mes conditions là. Tsé c'est sûr que ça te rentre en prison là. » **Christian, 23 ans**

Impacts + de l'absence de collaboration

- Peut permettre de se confier librement

« Au fond, ma thérapeute, je l'ai vraiment gardée pour tout qu'est-ce qui était plus personnel. Qu'est-ce que je vivais à l'intérieur de mon petit cœur pis comment, je me sentais. Tandis que ma travailleuse sociale, on regardait vraiment l'alcool. » **Émilie, 34 ans**



Conclusion

La collaboration peut être **aidante** pour :

- Gagner du temps
- Se sentir soutenu
- Faciliter les transitions et le processus de (ré)intégration.

En revanche, l'absence de collaboration peut permettre une **meilleure ouverture**.

Donc, la collaboration : **oui, mais pas à tout prix et pas n'importe comment.**



Prochaine étape :
qu'en pensent les intervenants ?

Références

1. F.-Dufour, I. et Villeneuve, M.-P. (2020). Introduction : le désistement assisté : ce que c'est et comment ça marche. *Criminologie*, 53(1), 7-17. <https://doi.org/10.7202/1070499ar>
2. Maruna, S. (2003). Desistance from Crime: A Theoretical Reformulation. *Kölnner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, 43, 171-194.
3. Ndengeyingoma, A., Moreau, I. et Sauvé, K. (2018). Analyse du concept de « clientèle multiproblématique » dans le RSSS. *Revue québécoise de psychologie*, 39(2), 115-132. <https://doi.org/10.7202/1051224ar>
4. Nugent, B. et Schinkel, M. (2016). The pains of desistance. *Criminology & Criminal Justice*, 16(5), 568-584. <https://doi.org/10.1177/1748895816634812>
5. Quirion, B., Hamel, S., Gadbois, J. et Brunelle, N. (2021). La (ré)intégration sociocommunautaire comme réponse au morcellement organisationnel et clinique des personnes judiciairisées. *Criminologie*, 54(2), 13-38. <https://doi.org/10.7202/1084287ar>